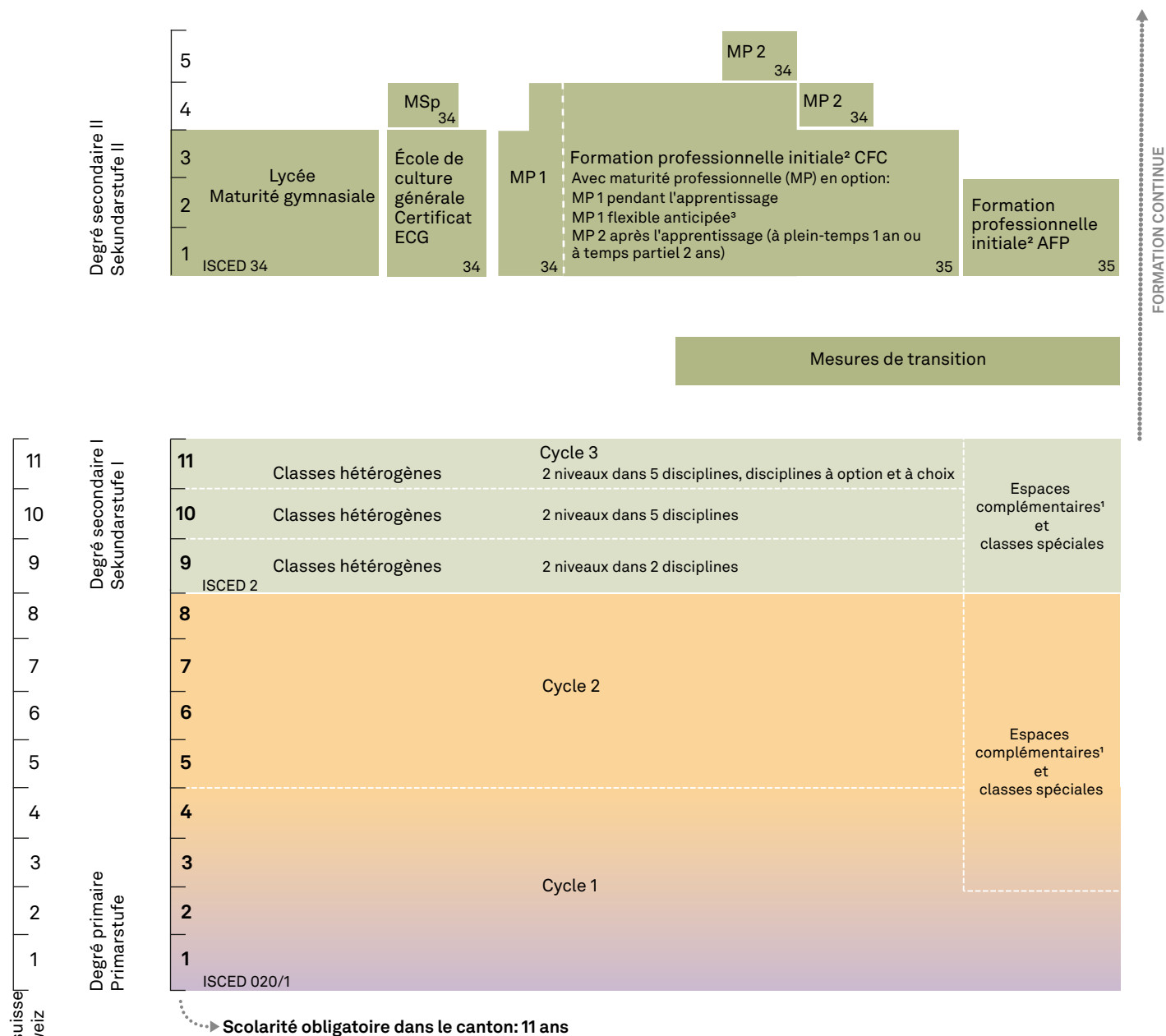




# SYSTÈME ÉDUCATIF DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Degrés primaire, secondaire I et secondaire II



<sup>1</sup> Un espace complémentaire est une modalité alternative de scolarisation offrant un cadre de soutien spécifique, distinct de la classe ordinaire mais en interaction avec elle, pour accompagner l'élève dans ses apprentissages.

<sup>2</sup> Apprentissage CFC 3 ou 4 ans ou apprentissage AFP 2 ans: entreprise formatrice + école professionnelle + cours interentreprises ou formation initiale en école

<sup>3</sup> Les cours MP commencent au cours de la 3<sup>e</sup> année du CFC, à raison d'un jour et demi, et se poursuivent pendant trois jours au cours de la 1<sup>ère</sup> année suivant l'obtention du CFC.

MSp = Maturité spécialisée

MP = Maturité professionnelle

CFC = Certificat fédéral de capacité

AFP = Attestation fédérale de formation professionnelle

**Pédagogie spécialisée**

Les enfants et les jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers bénéficient d'un soutien par des mesures de pédagogie spécialisée durant leur formation (depuis la naissance jusqu'à leur 20<sup>e</sup> anniversaire). La pédagogie spécialisée est dispensée de manière intégrative dans le cadre de l'école régulière ou de manière séparative (classes spéciales). Il existe aussi des écoles spécialisées.

Année scolaire 2026/2027 / CDIP-IDES

Établi en collaboration avec le Département de la formation et des finances du canton de Neuchâtel

www.ne.ch

© EDK CDIP CDEP CDPE, août 2026